

## **Résumé de l'intervention**

**Animateur** : Franck Barbier, avocat au barreau de Rennes

**Atelier/débat** : Obligations et responsabilités en matière de sécurité alimentaire

**Problématique** : Comment se prémunir contre le risque pénal ?

**Résumé (250 mots)**: .....

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le règlement européen n° 178/2002 du 28 janvier 2002 redéfinit les obligations de traçabilité à la charge des entreprises de l'agroalimentaire, en généralisant le recours aux procédures de type HACCP.

Cette nouvelle exigence prend place au sein d'un dispositif juridique plus vaste imposant aux entreprises de l'agroalimentaire diverses démarches de prévention, de précaution et d'information, qui tendent à faire peser sur elles une véritable obligation de résultat en ce qui concerne la sécurité des denrées alimentaires qu'elles produisent et qu'elles mettent sur le marché.

Cet atelier a pour objet d'informer les participants sur les obligations légales et réglementaires applicables dans le domaine de la sécurité alimentaire, sur les contrôles administratifs et les sanctions pénales dont les entreprises de l'agroalimentaires peuvent à ce titre faire l'objet, ainsi que sur les responsabilités qu'elles encourent tant à l'égard des consommateurs qu'envers les autres opérateurs de la filière de production et de distribution.

Total : 155 mots